



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.
Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012

Monsieur Philippe Pérusat, maire, expose :

« Mes chers collègues,

En application de la loi du 6 février 1992, nous organisons un débat sur les orientations générales du budget, dans la période des deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante.
Ce débat a pour but de renforcer la démocratie participative et propose les orientations de la collectivité en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière.

La préparation budgétaire 2012 se déroule dans un contexte de rigueur annoncée des dépenses de l'État, de forte incertitude quant à l'évolution de ses concours aux collectivités et de dérèglement majeur des marchés financiers.

1. ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

a) Le contexte économique

Après une timide reprise au 1^{er} semestre 2011, et un taux de + 0,4 % au 3^{ème} trimestre, la croissance du P.I.B. pour l'année ne devrait pas dépasser 1,6 %.

Pour 2012 le taux de croissance prévu à 1 % dans le projet de loi de finances est déjà revu à la baisse (+ 0,6 %).

b) L'inflation

Avec un taux proche de 2,3 % en 2011, l'inflation s'établirait aux alentours de 1,7 % pour l'année 2012.

2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012

Présenté en conseil des ministres le 28 septembre 2011, il prévoit de dégager une recette supplémentaire de 12 milliards d'euros. Cette mesure devrait permettre une diminution du déficit budgétaire afin de se rapprocher des critères européens (3 % de déficit en 2013).

Cependant, il est évalué à 81,8 milliards d'euros, en améliorant de près de 14 milliards d'euros par rapport à l'exécution prévisionnelle 2011.

Participant aux plans de rigueur annoncés les 24 août et 7 novembre 2011, les collectivités doivent prendre leur part à l'effort de réduction de la dépense publique.

La traduction concrète en est le gel en valeur des concours de l'État aux collectivités jusqu'en 2014 (ex de la dotation globale de fonctionnement).


3. POUR ANDERNOS LES BAINS, EN 2012 : nous devons poursuivre la concrétisation de nos engagements électoraux qui assurera une constante amélioration du bien être de nos administrés, des équipements complémentaires, des services de qualité, un cadre de vie très agréable, des animations des 4 saisons, une fraternité solidaire, une sécurité adaptée, une administration efficace et dévouée, une imposition peu élevée.

En somme, conformément à sa devise, Andernos les Bains, « une ville ancienne et moderne, toujours accueillante ! »

Sur quoi, un débat s'est largement instauré au sein du conseil municipal sur les orientations budgétaires pour l'année 2012.

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011
Le maire

Ph. PÉRUSAT